

Lettre d'information N°8 - 2021

CHASSER EN SÉCURITÉ : 5 GRANDES RÉGLES IMPÉRATIVES

1 / SE DÉPLACER EN SÉCURITÉ :

Tous les déplacements, aller et retour du poste, se font « **arme déchargée** », **culasse ouverte**, arme « **cassée** » ou « **stop tir** » visible. Aucune présence d'arme au « **rond** » (réunion des chasseurs en cercle avant battue) ni à l'intérieur des locaux de chasse. **L'arme doit toujours être dans son étui, non chargée, lors des déplacements en voiture.** De plus, le(s) traqueur(s) en déplacement ne pourra (pourront) être porteur d'une arme chargée (cartouche dans la chambre) pendant l'action de chasse.

2 / SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES :

Une règle : Voir et Être Vu. Cela oblige à porter des **vêtements Orange Fluo**.

La loi impose le port d'un vêtement de type cape, gilet, veste orange pour les participants à une battue de grand gibier. Chacun doit savoir où sont situés ses voisins de chasse. Saluer les non-chasseurs qui traverseraient la chasse et informer de leur présence les autres chasseurs par talkie-walkie ou tout autres moyens de communication.

3 / SÉCURISER SON ENVIRONNEMENT :

En début de chasse collective, impérativement **positionner les panneaux « CHASSE EN COURS »** (panneau triangulaire de danger temporaire) sur les routes goudronnées traversant la zone de chasse pour prévenir les automobilistes et **poser les panneaux d'information « CHASSE AUX GRAND GIBIERS »** pour avertir les non-chasseurs (randonneurs, vététistes, cavaliers, ...) sur les autres voies traversant la zone.

Sur chaque poste, Il faut **prendre en compte l'emplacement des autres postés et de l'environnement présent**, maison, ruine, chemin, route, voiture, pylône, etc.... Chaque élément doit être pris en compte pour marquer ses angles de tirs de 30°. Pour calculer cet angle : faire 5 pas vers l'élément pris en compte et ensuite, en angle droit, faire trois pas pour **marquer l'endroit**. Ne pas tirer au-delà de cet endroit marqué, **ne pas se laisser emporter par la vision du gibier en oubliant les angles de tir** : Exemple :



Lettre d'information N°8 - 2021

Chaque poste doit être matérialisé (numéro ou signe distinctifs permanents, ou non, comme de la peinture, rubalise). Il est INTERDIT de se déplacer du poste en cours de chasse.

Après le signal de « fin de chasse », **plus aucun tir, décharger immédiatement de l'arme, récupérer douilles et cartouches.**

4 / SÉCURISER SES TIRS :

Une munition de chasse va loin, voire très loin lorsqu'il s'agit d'une arme à canon rayé. Il est donc impératif, outre le respect des angles de tir, de savoir où va terminer la trajectoire de la balle. Une seule solution : **LE TIR FICHANT** qui doit permettre l'enfoncement de l'ogive dans le sol. Tenir compte de la nature des sols pour éviter les ricochets sur terrain pierreux.

Toujours IDENTIFIER la cible. **Aucun tir sur un buisson qui bouge, une branche qui craque**, etc., etc... Uniquement sur l'animal, **PREALABLEMENT ET FORMELLEMENT IDENTIFIE**, non seulement pour des raisons de sécurité mais aussi pour la gestion des plans de chasse (mâle, femelle, jeune, etc...)

Respecter le gibier par des tirs « quasi certains » ; pas de tir « improbables », au risque de blesser inutilement et de ne pas pouvoir retrouver le gibier. **Ne pas tirer est aussi un acte de chasse.**

5 / SE MÉFIER DES HABITUDES :

Avant chaque début de battue, « au rond », les consignes de sécurité doivent être **SYSTEMATIQUEMENT** rappelées en détail par le Responsable de battue (ou un délégué). Moment important d'attention pour éviter d'oublier les bonnes pratiques.

.....

Les 3 grandes causes à l'origine des accidents **graves** sont :

- La NON-IDENTIFICATION FORMELLE de l'animal avant le tir,
- Le NON-RESPECT DES ANGLES DE TIR de 30 °,
- Le TIR NON FICHANT

Pensons-y-en permanence.